

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire à 62 649 familles girondines



Mardi 16 août, 62 649 familles girondines vont percevoir l'Allocation de rentrée scolaire – Ars - une aide pour faire face aux dépenses de la rentrée.

En Gironde, 92 573 enfants sont concernés, ce qui représente un montant financier global de 38 779 185,17 €



L'Ars est versée dès le 16 août aux bénéficiaires. La revalorisation de 4 %, annoncée par le gouvernement, **sera payée automatiquement à tous les bénéficiaires lors d'un deuxième versement quelques jours plus tard.** Par exemple, une famille avec un enfant de 7 ans, touchera 376,98 € d'allocation de rentrée le 16 août. Puis 15,07 € (montant de la revalorisation de 4%) quelques jours plus tard, soit 392,05 € au total.

Soumise à condition de ressources, l'Ars est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Son montant s'élève à 392,05 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 413,69 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 428,02 € pour les adolescents de 15 à 18 ans.

L'aide est attribuée pour chaque enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ou qui est en situation d'apprentissage. Pour la rentrée 2022, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 inclus, et pour chaque enfant plus jeune inscrit au CP.



En pratique, pour bénéficier de l'Ars

Les parents d'enfants de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir : elle est versée automatiquement le 16 août aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2022. Inutile d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans l'espace Mon Compte du caf.fr ou sur l'appli mobile « Caf – Mon Compte ». Les parents pourront bénéficier de l'Ars avant la rentrée s'ils font la télédéclaration pendant l'été.

Pour les enfants qui auront 6 ans en 2023 mais qui entrent en CP cette année, la famille devra récupérer un certificat de scolarité auprès de son école et puis l'envoyer à la Caf.



Les chiffres de l'Ars en Gironde en août

	<i>Nbre de familles concernées</i>	<i>Nbre d'enfants bénéficiaires</i>	<i>Montant versé</i>
2020	64 819	103 445	49 554 615, 14 €
2021	64 990	95 659	39 566 411,74 €
2022	62 649	92 573 *	38 779 185,17 €

En 2022* : 87,56% des enfants sont âgés de 6 à 15 ans et 12,44 % de 16 à 18 ans



Profil des bénéficiaires

Une moyenne d'âge de 41 ans

47,39% sont des familles monoparentales

19,1% ont un enfant / 40,8% ont deux enfants / 40,1% ont trois enfants et plus

Contact Presse : Estelle Gallinad - chargée des relations presse Caf de la Gironde
05 56 11 76 19 – 06 23 63 27 95 - estelle.gallinad@cafbordeaux.cnafmail.fr